



Procès-verbal

Séance du mardi 17 juin 2025 à 19h00
Salle du Conseil communal

Présidence : Pascal Refondini

1. Opérations préliminaires.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.
3. Communications du bureau et de la Municipalité.
4. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS, Commission du feu) et de la CoUrb.
5. Préavis no. 01/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la mise en système séparatif du quartier de Beau-Cèdre.
6. Préavis no. 02/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour le renouvellement partiel du réseau d'éclairage public aux chemins du Lussex, de Mézery, du Chalet-Vert et de la Roche, la réfection du tapis du chemin de la Roche et la remise en état de la fontaine de Mézery.
7. Préavis no. 03/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.
8. Préavis no. 04/2025 relatif aux comptes 2024 et Rapport de Gestion.
9. Nominations des commissions de Gestion et des finances.
10. Nominations du Bureau du Conseil Communal (Président -e, Vice-Président -e, Scrutateurs -trices et Suppléants).
11. Vote sur l'offre des jetons de présence de la séance à une association.
12. Interpellations, motions, postulats.
13. Propositions individuelles et divers.



Monsieur le Président ouvre la séance à 19:05 heures, en souhaitant à tous, la bienvenue à cette **première séance de l'année**, tout en rappelant l'annulation par le bureau de la séance du 1-er avril, faute de matière à débattre.

Il commence en rendant hommages à deux membres du Conseil Communal disparus lors de cette législature : **M. Olivier Rémy**, décédé le 1-er mai 2023, et **M. Jacques Bovay**, disparu le 2 juin de cette année. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Par la suite il adresse les meilleures salutations aux conseillères et conseillers communaux ainsi qu'aux membres de la Municipalité.

Il adresse des sincères remerciements à Valter Calce, notre huissier, pour la mise en place de la salle de conseil, dans les meilleures conditions.

Le Vice-Président, M. Renato Rutta, en absence de la secrétaire Mme. Marine Lembert, se chargera de prendre des notes qui serviront pour la rédaction du PV de la séance. Les scrutateurs seront Mme. Daniele Jungo et M. Alexandre Milliet, qu'il remercie d'ores et déjà pour leur travail.

1. Opérations préliminaires

Effectif	:	47
Présents	:	41
Excusés	:	5
Absents	:	1
Majorité	:	25

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer selon l'Art 55 de notre RC

(La liste de présence de la séance se trouve en annexe de ce PV).

Le Président précise que l'ordre du jour est assez chargé et demande si tout le monde a reçu dans les délais l'ordre du jour de la séance. Après confirmation de l'assistance il soumet en votation l'ordre du jour.

L'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des voix.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Le Président ouvre la discussion concernant le PV de la séance du 10 décembre 2024 et remercie cordialement l'auteure, Madame Marine Lembert.

Aucune remarque n'ayant été formulée on passe au vote à la fin duquel le PV en question est accepté avec 40 oui, 0 non et 1 abstention.



3. Communications du bureau et de la Municipalité

Communications du bureau :

M. P. Refondini, Président :

- On peut constater avec satisfaction que l'adresse mail du bureau du Conseil, conseil@jouxkens-mezery.ch, figure de manière explicite sur le site communal. La communication est maintenant bien plus fluide.
- Une nouvelle plateforme a été mise en place au niveau de l'extranet communal : <https://communejouxkensmezery.sharepoint.com/sites/Conseilcommunal>. A ce sujet, le 26 mars, Mme. Cécile Magnenat a envoyé aux membres du Conseil, un courriel concernant les modalités d'accès. Tous les documents de travail s'y retrouvent et le Président conseille de les télécharger en vue des préparations des séances du Conseil. En cas de soucis de connexion les conseillers doivent prendre contact avec Mme. Magnenat.
- Le bureau du Conseil a reçu deux motions et une interpellation :
 - Motion de **M. Jean-Yves Le Boudec**, au nom de la CoGest, intitulée : « Évaluation des options à long terme pour les transports publics ».
 - Motion de **Mme Pascale van Landuyt**, au nom de la CoGest, intitulée : « Mise à disposition publique des motions, postulats, interpellations ».
 - Interpellation présentée par **M. Sébastien Berclaz** et **M. Julien Verrey** intitulée « Soutien au Comité de la Fête du Village ».

Le Président propose de traiter les motions ainsi que l'interpellation au point 12 de notre ordre du jour.

- Le Président présente les résultats du scrutin du 9 février quand nous nous sommes prononcés sur une « Initiative pour la responsabilité environnementale ». Tous les Cantons ont refusé l'initiative, le peuple l'ayant également rejeté à raison de 69,75%. Les citoyens de notre Commune l'ont aussi rejeté avec 60,9% de NON. Il remercie les membres du bureau électoral pour leur travail.
- Le prochain scrutin aura lieu le 28 septembre avec 2 objets fédéraux au menu (la loi fédérale sur l'identité électronique et l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires). Il est possible qu'un objet cantonal soit également rajouté par la suite.

Courriers reçus

- De **M. David Burkhard**, de la part de l'association « Le Roman des Romands », une invitation, qui malheureusement n'a pas pu être honorée, pour la 15-ème édition de la remise des prix.
- De la part de **M. le conseiller Municipal Pascal Oggier** faisant état de sa démission de son poste de conseiller Municipal. Il a également émis le désir de prendre congé du Conseil. Il reviendra avec plus de détails au point 13 de notre ordre du jour.
- De **M. Julien Verrey**, pour la CoUrb, un texte d'information concernant les futurs projets sur le territoire communal. Il sera présenté au point 4 de l'ordre du jour.



- De la part des opposants à l'avis d'enquête publique de construction d'une villa jumelle sur la parcelle 444 ayant un accès par le chemin de l'Oche. En effet les opposants auraient souhaité que l'accès à cette parcelle soit fait plutôt par le chemin de Dérochet en lieu et place du chemin de l'Oche. Le Président donne lecture de cette lettre en son entier.

(Vous trouverez le contenu de cette lettre en annexe de ce PV.)

Prochaines séances du Conseil Communal : **le 7 octobre à 20h** et **le 9 décembre à 19h**, suivie de la désormais traditionnelle fondue.

Communications de la Municipalité :

M. Serge Roy, syndic

1. *Démission de M. le Conseiller municipal Pascal Oggier* : après 4 années d'engagement dans l'exécutif communal, monsieur Oggier a décidé de mettre un terme à son mandat. La Préfecture a informé la Municipalité que, compte tenu des prochaines élections communales générales, il est trop tard pour une élection complémentaire.

2. Mme. la Conseillère municipale, *Nathalie Schöni a été élue au Comité de l'association des communes vaudoises (AdCV)*. Elle s'occupera du dicastère de la mobilité et des routes.

3. *Réorganisation du service de voirie* : La Municipalité a décidé de résilier les contrats de travail de l'employé et du responsable de la voirie avec effet au 31.07 et au 31.08 respectivement. La Municipalité a défini un nouveau cahier de charges des futurs postes et a déjà mené des entretiens avec des candidats potentiels.

4. *Péréquation et participation à la cohérence sociale*. Depuis 2019 plus de 30 Communes contestent les décomptes péréquatifs, les estimant trop élevés et difficilement supportables pour leurs finances. Après une longue et complexe saga judiciaire, le 10 avril 2025 le Tribunal Fédéral a rejeté le recours de la Commune considérant que l'arrêt cantonal n'était pas arbitraire.

5. *Travaux de la compagnie LEB SA*. La compagnie LEB SA va profiter des vacances scolaires et fermera du 27 juin au 27 juillet le passage à niveau du Lussex et du 28 juin au 6 septembre celui de Beau-Cèdre. Il y aura également des restrictions de circulation sur le chemin du Dérochet. Du 18 juin au 17 août les trains ne circuleront plus entre Lausanne et Cheseaux et seront remplacés par des bus au départ de la gare de Lausanne.

6. *Travaux SIL* : Des travaux urgents, sur une conduite de gaz au ch. de Mezery, ont dû être entrepris. Le service de l'eau a également remplacé une conduite et la Municipalité a saisi cette opportunité afin de poser des nouveaux tubes pour l'éclairage public. Durant les vacances scolaires, les SIL et la Municipalité procéderont à des travaux en lien avec le préavis municipal no. 2/2025.

7. *Travaux à Renens*. La Commune de Renens, dans le cadre du projet du BHNS (Bus à haut Niveau de Service), a annoncé divers travaux dans la zone du « giratoire de Jouxkens » qui débiteront le 30 juin, pour une durée de 9 mois. Cela engendra des fermetures alternées du chemin de Jouxkens, en prolongation du chemin des Vignettes.

(Vous trouverez l'intégralité des communications de la Municipalité en annexe de ce PV.)



4. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu)

AJENOL

Mme L. Bridel,

nous présente un compte rendu de la dernière assemblée générale de l'AJENOL (Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois), composée de 7 communes. L'assemblée qui s'est tenue le 20 mai dans la salle du bistro de Jouxens-Mézery, était axée sur le rapport de gestion 2024, les comptes 2024 et le budget pour 2026. On en retiendra que la baisse du nombre des places d'accueil en milieu familial continue, dû aux difficultés de trouver des intéressés. En effet 70 places manquaient en 2024, alors qu'il n'y avait que 59 en 2023. Au niveau des comptes, le coût par habitant, pour l'année 2024 était de 13,33 CHF, tandis que celui de 2025 a été budgété à 12.15 CHF. La différence est due à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion. Pour 2026 ce même coût passe à 14,09 CHF ceci suite à un nouveau projet de développement d'un portail pour les parents et la mise à disposition des tablettes, aux directions de structures, afin de mieux gérer les présences. Avec ce nouvel outil, une stabilisation des dépenses est probable.

(La communication de l'AJENOL se trouve en annexe de ce PV.)

ASIGOS

M. J. Manthey,

En séance du 12 février, le conseil intercommunal a accepté le préavis sollicitant un crédit cadre de CHF 2'375'000, sur 5 ans pour les travaux de menuiserie d'importance dans les bâtiments de l'ASIGOS.

En séance du 30 avril, le conseil intercommunal a accepté deux préavis :

- a) Rapport sur gestion 2024
- b) Rapport sur les comptes 2024 avec les chiffres suivants :

Total des charges : 8'002'955 CHF (augmentation de 15.5% par rapport à 6'946'902 CHF dans les comptes 2023)

Total des charges à distribuer entre les trois communes : 6'976'905 CHF (augmentation de 17.5% par rapport à 5'940'102 CHF dans les comptes 2023)

Total de 604'976 CHF (augmentation de 15.2% par rapport à 524'930 CHF dans les comptes 2023).



Commission du feu

M. Julien Verrey, Expose les résultats de la vérification de la gestion SDIS (Service de Défense Incendie et Secours) de la Mèbre. Si de manière globale le SDIS est géré de manière efficace, quelques problèmes de salubrité ont été constatés à la caserne de Cheseaux. Il souligne également qu'un nouveau véhicule ECA a été livré au premier trimestre en échange des véhicules de la caserne de Romanel, fermée dernièrement. La tenue des comptes a également été auditée et approuvée. Il présente aussi les résultats du concours annuel de la fédération vaudoise des sapeurs-pompier. Un nouveau chantier va se faire avec une association de communes, avec une gouvernance différente.

(La communication de la CoFeu figure en annexe du PV).

CoUrb

M. J. Verrey, présente un résumé des informations fournies par la Municipalité à l'égard des projets futurs que la CoUrb considère utile de présenter aux membres du Conseil. Il s'agit du plan d'affectation communal (PACom) concernant le développement de la zone centrale du village autour du secteur du Pâquis. Un autre projet concernant l'utilisation des « Vélos en libre-service » est en train de réunir plusieurs communes de la région Lausanne-Morges. Vu notre étendue et notre faible population nous serons un « petit acteur » mais nous pouvons participer sans engagement financier. Finalement le projet de l'extension de l'établissement scolaire prend forme au sein de l'ASIGOS et la solution privilégiée serait la surélévation du bâtiment actuel ce que signifie l'élimination des pavillons temporaires.

(La communication de la CoUrb figure en annexe du PV).

5. Préavis no. 01/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la mise en système séparatif du quartier de Beau-Cèdre

M. Alexandre Milliet, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission ad-hoc

M. Francesco Montoro, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis no. 01/2025. Il demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Personne ne demande la parole.



Le Président soumet au vote le préavis no. 01/2025 : le préavis no. **01/2025 est adopté avec 40 oui, 0 Non et 1 abstention.**

Le conseil communal de Jouxkens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis no. 01 / 2025),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- de l'amortissement, du montant de CHF 311'000.00 TTC sur une période de 60 ans, à compter de l'année suivant la fin des travaux ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux destinés à mettre en séparatif le quartier de Beau-Cèdre ;
2. d'octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 311'000.00 TTC ;
3. de financer ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours ou au moyen de la trésorerie courante.

6. **Préavis no. 02/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour le renouvellement partiel du réseau d'éclairage public aux chemins du Lussex, de Mézery, du Chalet-Vert et de la Roche, la réfection du tapis du chemin de la Roche et la remise en état de la fontaine de Mézery.**

M. Alexandre Milliet, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme et de l'environnement.

M. Michel Rochat rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission des finances. Au vu du manque de communication des SIL au niveau de la planification des travaux, la CoFin demande aux SIL de leur octroyer un accès aux planifications des travaux dans l'esprit de la bonne entente entre les partenaires. Il remercie aussi, Mme Camille Bergmann pour la qualité des documents fournis et du dossier dans sa globalité.

Le Président **ouvre la discussion sur le préavis no. 02/2025.**

Mme. Dina Finger : Se réfère à une recommandation figurant dans le rapport de la CoUrb concernant l'espacement entre les lampadaires et demande à la Municipalité de ne pas la suivre. En effet la diminution de cet espacement permettrait aux malfaiteurs d'agir à visage découvert.

M. Jacek Manthey : Est en désaccord avec la proposition de Mme. Finger car un des sujets actuels est la diminution de la « pollution lumineuse » afin de



préserver la faune nocturne, et dans ce contexte la plupart des communes diminuent, voire éteignent l'éclairage public, durant certaines heures de la nuit. Il déplore également le fait que la Municipalité n'a pas tenu compte aussi de l'aspect esthétique des lampadaires.

M. J. Verrey : Précise que lors de la réfection du chemin des Vignettes le problème de l'espacement des lampadaires a également été évoqué, pour finalement ne rien modifier à ce niveau. Par la suite on a constaté que l'éclairage était plus que correct et on peut se demander si on ne devrait pas appliquer la même logique pour les travaux qui concerne le préavis.

M. V. Ganière : Nous rappelle que sur le chemin de la Roche, des deux côtés de la route, il n'y a pas d'habitations. Il se demande si c'est justifié d'éclairer une zone non habitée.

M. P. Oggier : Rappelle que les SIL proposaient au départ 50% de points lumineux en plus, mais la Municipalité, qui voulait avoir un bon éclairage sans toutefois augmenter la pollution lumineuse, a décidé de garder le même nombre de réverbères. Les nouveaux réverbères ont un meilleur éclairage en plus du fait que l'intensité lumineuse peut être diminuée graduellement durant la nuit. Au niveau sécuritaire, une mise en conformité de l'éclairage des deux passages pour piétons du chemin de Mézery a été nécessaire, ce que s'est traduit par le rajout de deux réverbères supplémentaires (un pour chaque passage).

Le Président constate « qu'une erreur de plume » s'est glissée dans le texte de ce préavis et propose un **amendement**, à savoir remplacer la phrase

« ...prend acte de l'amortissement du montant de CHF 238'500.00 TTC sur une période de 40 ans, à compter de l'année suivant les travaux »

par :

« ...prend acte de l'amortissement du montant de CHF 238'500.00 TTC sur une période de 40 ans, à compter de l'année suivant **la fin des** travaux »

En premier lieu, le Président soumet au **vote l'amendement** du préavis no. 02/2025. L'amendement du préavis no. 02/2025 est adopté avec 40 oui 0 non et 1 abstention.

Le Président soumet ensuite au vote le préavis no. 02/2025. Le préavis **no. 02/2025 est adopté avec 40 oui 0 non et 1 abstention.**

Le conseil communal de Jouxkens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis no. 02 / 2025),
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme et de l'environnement,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



prend acte

- de l'amortissement, du montant de CHF 238'500.00 TTC sur une période de 40 ans, à compter de l'année suivant la fin des travaux ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux destinés à renouveler partiellement le réseau d'éclairage public aux chemins du Lussex, de Mézery, du Chalet-Vert et de la Roche, à refaire le tapis du chemin de la Roche et à mettre en état la fontaine de Mézery ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 238'500.00 TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer le montant de CHF 238'500.00 mentionné sous chiffre 2 au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.

7. Préavis No 03/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

M. Alexandre Milliet, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme et de l'environnement.

Il souligne le fait que ce règlement découle des modifications du règlement cantonal, et de ce fait, notre marge de manœuvre est très faible. En plus il apparaît clairement qu'il y aura une surcharge de travail pour l'administration communale, et dans ce contexte, la CoUrb recommande de réfléchir à une application pour être en mesure de gérer les demandes courantes.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis no. 03/2025.

M. S. Roy – il est en synergie avec les conclusions de la CoUrb, et admet que ce sera difficile à mettre en place. Le canton veut encourager à planter des arbres tandis que d'autres veulent en abattre (les chênes et les noyers). Il rappelle qu'il est interdit de toucher les haies entre le 15 mai et 15 le septembre, et ceci sera plus compliqué à gérer.

M. J. Manthey – déplore l'inflation bureaucratique du canton. Il y a 15 pages dans ce règlement et cela génère un effort administratif considérable.

M. H. Inneichen - pose une simple question: peut-on refuser ce règlement ?

M. S. Roy – on pourrait ne pas tenir compte de ce règlement, mais dans ce cas de figure c'est la loi cantonale qui prendra le dessus.

M. V. Ganière La façon de mettre en application cette loi est du ressort de la Municipalité. Il faudra payer des employés pour cela, il y aura une pléthore de demandes, probablement des recours, il faudra payer aussi un arboriste afin de faire l'inventaire des arbres remarquables de la Commune. Hélas on n'aura pas le choix et la loi sera certainement adoptée mais on devrait réfléchir à la manière dont on va l'appliquer.

M. S. Roy – Souligne que la Municipalité va intervenir seulement en cas de demande.

M. B. Freemantle – On a tous les mêmes ressentiments au sujet de cette loi. Il pourrait y avoir des dénonciations et certains peuvent en pâtir, d'autres pas.

Le Président met en votation le préavis no. 03/2025.

Le préavis **no. 03/2025 est adopté avec 24 oui, 8 non, 9 abstentions.**

Le conseil communal de Jouxens-Mézery

- Vu le rapport de la Municipalité (préavis no. 03 / 2025)
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme et de l'environnement,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré annexé au présent préavis ;
2. de charger la Municipalité de soumettre le nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré à l'approbation du Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.
3. de charger la Municipalité de créer dans le groupe 9280 « Fonds alimentés par des recettes affectées », un nouveau compte de réserve attribué au développement du patrimoine arboré, qui figurera au bilan sous no. 9280.310 et qui sera alimenté par les taxes compensatoires perçues par la Commune conformément à l'art.13 du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

8. Préavis no. 04/2025 relatif aux comptes 2024 et Rapport de Gestion.

Mme. Dina Finger, rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances concernant les comptes communaux. Elle précise que durant l'exercice 2024 les résultats sont meilleurs que prévus. La situation financière de la Commune, bien qu'améliorée, reste toutefois préoccupante.

Le Président invite la Municipalité à s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, le Président ouvre la discussion sur le préavis no. 04/2025 et propose de commencer avec le Chapitre 1 (« Comptes 2024 ») et de le passer en revue par ordre administratif :

Administration générale, pages 1 à 2

J. Verrey soulève une question suite au fait que dans le rapport on évoque un effet favorable au niveau des émoluments. A ce sujet il demande si le nouveau règlement communal est déjà actif.

Th Reymond – confirme que le règlement est bel et bien actif.

Par la suite les autres chapitres (finances, domaines et bâtiments, travaux, instruction publique et cultes, police et sécurité sociale) sont passés en revue sans que la parole soit demandée.

Le Président propose de passer à la partie « Renseignements complémentaires » sur les comptes et en particulier aux annexes 1 (impôt sur le revenu) et 2 (impôt sur la fortune). Aucune observation n'a été formulée.

Ensuite les chapitres suivants ont été évoqués :

- Chapitre 2 - Bilan au 31 décembre 2024
- Chapitre 3 : Tableau des investissements et amortissements, inventaire des biens immobiliers au 31 décembre 2024.
- Chapitre 4 : Comptes Maison de l'Enfance des Navires.
- Chapitre 5 : Bilan au 31 décembre 2024, Maison de l'Enfance des Navires

Le Président ouvre la discussion sur ce présent Préavis N°4/2025 concernant les comptes communaux durant l'exercice 2024.

Mme. I. Mühlheim - demande des précisions sur l'erreur de la quote-part communale du cautionnement ASIGOS. En effet le montant pour 2024 se monte à CHF 2'151'245 au lieu des CHF 1'179'613 mentionnés dans l'annexe au préavis.

M. Jean-Petit-Matile (boursier) – confirme qu'il s'agit d'une erreur, que ce document est en fait une **annexe au bilan**, que la correction ne figure pas dans le préavis, mais qu'elle a déjà été effectuée et le document sera envoyé corrigé à la Préfecture.

M. Jacek Manthey – demande s'il s'agit d'une nouvelle erreur ou si c'est une erreur qui a été reprise depuis les années précédentes ?

M. Jean-Petit-Matile (boursier) – confirme que **l'erreur concerne uniquement l'année 2024**, pour les années précédentes le montant étant correct. L'augmentation du cautionnement est dû à la reprise par ASIGOS des immeubles de Romanel et de Jouxens-Mézery.

La parole n'étant plus demandée, concernant les comptes, le Président propose de passer à la **gestion de la Municipalité durant l'exercice 2024**.

M. Pierre Kinar, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion et présente une synthèse des recommandations.

La CoGest a fait des recommandations au niveau de l'organisation (par ex intégrer dans l'intranet communal l'historique et les statuts des motions, postulats et interpellations – voir au point 12 la motion « Van Landuyt »).

La CoGest estime que l'activité juridique de la Commune doit faire l'objet d'un bref bilan dans les rapports futurs. Une autre recommandation concerne une réflexion sur la planification future de l'accès aux transports publics (voir au point 12 la motion « Le Boudec »). Des recommandations ont été faites au niveau de la consommation d'eaux et du système actuel de facturation, de la gouvernance des projets communaux, de l'adoption d'un nouveau règlement du personnel communal ainsi qu'au niveau de la



gestion du bâtiment administratif. La CoGest a organisé une visite des bâtiments locatifs (Le « Frêne » et le « Chalet-Vert ») et recommande la réalisation d'un cahier de charges pour la mise en location par la régie ainsi qu'un audit énergétique avec une variante de rénovation complète.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis no. 04/2025 concernant gestion de la Municipalité. Il propose de **procéder par dicastère** : Autorités, Administration générale, Propriétés communales, Gestion du territoire – travaux, Ecoles jeunesse et culture, Sécurité publique, Affaires sociales et Services industriels ont été passés en revue, sans susciter des commentaires particuliers.

La parole n'étant plus demandée, le Président met en votation le préavis no. 04/2025 : le préavis **no. 04/2025 est adopté à l'unanimité des voix**.

Le conseil communal de Jouxkens-Mézery

- vu le préavis municipal no. 4 /2025
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2024 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un excédent des recettes de CHF 224'095.53 ; après virement de cet excédent, le découvert au bilan est ramené à CHF 690'332.58 au 31 décembre 2024 ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024

9. Nominations des commissions de Gestion et des finances.

La Commission de gestion (Art 39) 4 membres dont un(e) suppléant(e)

Kinnar Pierre	Président
Le Boudec Jean-Yves	Membre
Van Lanuyt Pascale	Membre
Lauriane Bridel	Membre

Le Président demande si quelqu'un sans la salle désire se porter candidat ? Aucune candidature n'ayant été proposée, les membres de la commission de gestion sont confirmés par acclamation.



La Commission des finances (Art 40) 4 membres dont un(e) suppléant(e)

Madame Dina Finger	Présidente
Monsieur Pierre Cevey	Membre
Francesco Montoro	Membre
Michel Rochat	Membre

Le Président informe que Madame Dina Finger avait annoncé qu'elle ne se représente pas, et lui passe la parole.

Mme. Dina Finger, confirme que suite à son prochain déménagement elle se voit obligée de quitter la CoFin ainsi que le Conseil Communal. Elle remercie ses collègues de la CoFin, de la Municipalité et du Conseil Communal. Pour son remplacement à la CoFin elle propose la candidature de M. Maxime Corbaz.

Le Président demande si un conseiller ou une conseillère souhaiterait se présenter comme candidat(e) à la place à repourvoir dans la CoFin.

Aucune autre candidature n'étant proposée, en conséquence, Monsieur Maxime Corbaz est élu par acclamation.

M. P. Cevey – au nom de ses collègues de la CoFin, remercie l'ancienne Présidente, Mme Dina Finger, pour l'excellent travail accompli au sein de la commission, et lui souhaite bonne chance pour la suite.

10. Nomination du bureau du Conseil communal (Président -e, Vice-Président -e, scrutateurs -trices et suppléants).

Président :

Pascal Refondini

Vice-Président :

Renato Rutta

Secrétaire :

Marine Lembert

Scrutatrices et scrutateurs :

M. Julien Oberson

M. Milliet Alexandre

et suppléants :

Mme Jungo Danièle

Mme De Preux Michèle

Le Président informe que tous les membres du bureau acceptent un nouveau mandat. Il quitte la salle et passe la main au Vice-Président. M. Renato Rutta. Le Vice-Président demande à l'assemblée si à part M. Pascal Refondini, candidat à sa propre succession, quelqu'un(e) d'autre désire se porter candidat(e).

Aucune nouvelle candidature n'ayant été proposée, **M. Pascal Refondini est réélu par acclamation, pour un nouveau mandat.**

Au retour dans la salle, le Président remercie les conseillères et conseillers pour la confiance témoignée et demande la reconduction du reste du bureau du Conseil, à savoir le Vice-Président, les Scrutateurs et les Suppléants. Les autres membres du bureau du Conseil sont réélus par acclamation. Le Président affirme avoir beaucoup de plaisir à travailler au sein du Bureau dans sa composition actuelle.

11. Vote sur l'offre des jetons de présence de la séance à une association.

Une liste des anciens bénéficiaires des dons est présentée à l'assemblée. Le Président informe avoir reçu la proposition Madame la conseillère Isabelle Mühlheim pour le village de Blatten durement touché par l'éboulement d'un pan de montagne. Il pose la question sur les modalités de transférer le montant des jetons de présence, soit via la « Chaîne du bonheur » soit en « direct » en contactant les autorités de Blatten. L'assemblée opte clairement pour un versement direct à Blatten. Le Président demande s'il y a d'autres propositions à part Blatten.

M. A. Roland – propose l'association « Le point d'eau », basée à Lausanne, qui a pour but d'offrir l'eau pour une population, souvent pas très éloignée, qui n'a pas d'accès à l'eau.

M. J. Milliet – revient à la première proposition (Commune de Blatten), et demande si la Commune de Jouxkens-Mézery ne pourrait pas doubler le montant.

M. S. Roy – confirme que la Municipalité n'est pas concernée.

Le Président soumet au vote les deux options présentées.

Résultat de la votation : Points d'eau : 19 suffrages et Batten 21 suffrages, donc attribution du montant total, à Blatten.

12. Interpellations, motions, postulats.

Le Président rappelle que pour être présentée à la Municipalité, la motion doit être prise en considération par le Conseil Communal.

Le Président invite M. Jean-Yves Le Boudec présenter sa motion intitulée : « Évaluation des options à long terme pour les transports publics ».

M. Jean-Yves Le Boudec, souligne le fait que notre commune n'est pas très bien desservie par les transports publics et que la situation s'est encore dégradée après la suppression de la halte LEB de Lussex. En conclusion il propose à la Municipalité de mandater un bureau spécialisé dans « la planification urbaine » afin de trouver des options d'amélioration. *(Vous retrouvez le texte de cette motion en annexe de ce PV)*



Le Président demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer.

Mme. N. Schöni – explique qu'il existe différents critères basés sur la densité de la population des zones desservies (qu'on appelle des « pôles générateurs») Lors d'une étude faite en 2021, le temps d'accès au TP a été calculé et la conclusion était que la durée d'accès au TP, était acceptable pour les habitants de Jouxens-Mézery compte tenu de la densité. Une deuxième étude a été faite avec la même conclusion : densité faible. Avec la mise en place de la structure du SDNL (Schéma Directeur du Nord Lausannois), dont notre commune fait partie, la responsabilité des transports et de la mobilité est maintenant du ressort de cette organisation. Ils sont en train de travailler activement sur les transports publics et un rapport annuel a été publié. Une carte de travail est présentée, avec une planification des projets en cours et futurs.

M. F. Montoro, demande si, dans ce contexte, monsieur Le Boudec maintient sa motion.

M. J-Y. Le Boudec, confirme qu'il la maintient car il déplore la disparition de la halte du Lussex. Il ne croit pas que le SDNL pourrait résoudre le problème.

M. J-F Oberson, affirme qu'on ne devrait pas trop rêver, car nous sommes une petite commune par rapport à la communauté lausannoise. Il ne trouve pas utile de refaire et de payer une nouvelle étude.

M. F. Montoro, revient pour préciser qu'à Jouxens on a la chance d'avoir accès au train LEB, ainsi qu'au bus (no. 9 et 18) à des distances accessibles à pied. Il compare avec d'autres communes qui sont nettement moins bien desservies.

M. S. Berclaz, rappelle que les transports publics sont en haut et en bas du village. Depuis le chemin des Boracles il met environ 17 minutes pour aller en haut. Pour descendre au bus, c'est encore plus compliqué dû aux manques des trottoirs.

M. P. Kinar, nous rappelle que l'idée d'un bureau pour nous représenter était dans le cahier des charges.

M. J. Manthey, est d'avis qu'il faut savoir quel est le besoin réel, apparemment il n'est pas généralisé.

M. J-Y. Le Boudec, en effet les besoins sont très inégaux et le problème est pour les habitants du chemin des Boracles.

M. V. Ganière, précise que la Commission d'urbanisme est informée et suit le problème. On ne devrait pas dépenser l'argent pour des études surtout que c'est faux de dire qu'on n'a pas de TP à Jouxens.

Le Président met en votation la motion « Le Boudec ». La motion est refusée avec 28 non, 7 oui et 2 abstentions.

Le Président invite Madame Pascale Van Laduyt afin de présenter sa motion intitulée « Mise à disposition publique des motions, postulats, interpellations ».

Mme. Pascale Van Laduyt, précise que la Commission de gestion, dans son rapport 2023 avait émis une recommandation de maintenir à jour et à disposition du Conseil communal, une liste de motions, postulats et interpellation avec leurs textes, réponses et statuts. Elle propose de rajouter cette liste au site web de la Commune.
(Vous retrouvez le texte de cette motion en annexe de ce PV)

Le Président demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer.

M. S. Roy : la municipalité ne sait pas si c'est légal de publier ces documents sur le site.

M. J. Manthey – trouve que c'est une motion utile. Il propose que ce soit le Bureau du Conseil qui gère les motions, postulats et interpellations

M. R. Rutta, précise que le Bureau du Conseil ne possède pas de site web et rappelle que les PV des séances du Conseil contiennent les textes des motions, postulats et interpellations et qu'il faudra juste les classer et mettre à jour leurs statuts.

M. J-F. Oberson pense que comme les séances du Conseil Communal sont publiques, la publication sur le site ne devrait pas poser de problème de légalité.

M. P. Cevey – souligne l'importance du suivi, car à ce jour on ne peut pas dire combien de motions sont encore ouvertes.

Le Président met en votation la prise en considération de la motion « Van Landuyt » : La motion est prise en considération par le Conseil avec 34 oui, 1 non et 4 abstentions et est envoyée à la Municipalité.

Interpellation – « Soutien au Comité de la Fête au village » (S. Berclaz et J. Verrey).

M. Sébastien Berclaz rappelle que malgré les annonces dans le journal communal il n'y a aucun bénévole qui s'est manifesté afin de renforcer le Comité de l'association « La Fête au village ». La situation devient critique dû au fait que deux des cinq membres actuels du Comité, ne résident plus dans notre commune et ont manifesté leur désir de se retirer. L'interpellation s'adresse autant à la Municipalité qu'aux membres du Conseil Communal.
(Vous retrouvez le texte de cette interpellation en annexe de ce PV)

Le Président ouvre la discussion.

M. B. Freemantle, en qualité de président, durant 10 ans, de la société « La Fête à Jouxkens » est conscient du problème d'organisation et des soucis de bénévoles. Malheureusement la Municipalité n'a pas des ressources à ce sujet. La société « Rencontres culturelles » a également des difficultés à se renouveler. Il rappelle que la Municipalité soutient, dans la mesure de ses possibilités, TOUTES les sociétés locales.



Le Président rappelle que l'interpellation, moins contraignante que la motion, pour être prise en compte a besoin d'être appuyée par au moins 5 membres du Conseil.

On passe vote sur la prise en compte de cette interpellation: plus de 5 membres soutiennent l'interpellation.

En conséquence la Municipalité devra donc répondre soit immédiatement soit dans une prochaine séance.

Le Président demande si le Conseil veut adopter une résolution ? Aucune réponse favorable, donc aucune résolution n'est proposée à ce sujet.

13. Propositions individuelles et divers

M. I. Manthey, a été interpellée par la lettre de la parcelle 444 (lue au point 3 de l'ordre du jour) et aimerait connaître la position de la Municipalité.

M. B. Freemantle, il s'agit d'une affaire en cours avec une mise à l'enquête. On ne peut pas débattre dans le Conseil le problème du ch. de l'Oche et du trafic sur ce chemin.

M. P. Cevey, explique que c'est une affaire qui suit son cours et tout le monde pourra s'exprimer lors de la mise à l'enquête.

M. E. Stauffacher, affirme une évidence : le Conseil Communal ne peut pas interférer dans une affaire entre les privées.

M. P. Oggier affirme prendre congé de nous avec une certaine émotion. La décision, difficile à prendre, a été surtout prise dans le but de protéger sa santé. Il remercie les membres du Conseil Communal ainsi que son Président pour le travail accompli ensemble.

La parole n'étant plus demandée, le Président **lève la séance à 22h25** et annonce que la prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le **mardi 7 octobre 2025** à 20 heures.

Le Président

Pascal Refondini



Le Vice-Président

Renato-Luigi Rutta

Annexes : ment.



Annexes

Liste de présence de la séance

Lettre reçue par le Président du Conseil (concernant la parcelle 444)

Communications de la Municipalité

Communication de l'AJENOL

Communication de la CoFeu

Communication de la CoUrb

La motion de M. Jean-Yves Le Boudec

La motion de Mme. Pascale Van Landuyt

Interpellation de M. Sébastien Berclaz

	Nom	Prénom	17/06/2025	07/10/2025	09/12/2025
1	Aschwanden	Sonja	P		
2	Berclaz	Sébastien	P		
3	Bovard	Christian	E		
4	Bridel	Lauriane	P		
5	Burkhard	David	P		
6	Cevey	Pierre	P		
7	Corbaz	Maxime	P		
8	Cronstedt	Nina	A		
9	de Claparède	Vincent	P		
10	de Preux	Michèle	P		
11	Ferraton	Aurora	P		
12	Finger	Dina	P		
13	Ganière	Vincent	P		
14	Gaspoz	Jean-Paul	P		
15	Grandchamp	Thierry	P		
16	Guyot	Yves	P		
17	Ineichen	Hugo	P		
18	Jermidi	Hondo	E		
19	Jungo	Danièle	P		
20	Jungo	Georges	P		
21	Kinnar	Pierre	P		
22	Klinger-Lohr Bonvin	Mariela	P		
23	Le Boudec	Jean-Yves	P		
24	Lembert	Marine	E		
25	Manthey	Jacek	P		
26	Milliet	Alexandre	P		
27	Milliet	Jacques	P		
28	Milliet	Stéphanie	P		
29	Montoro	Francesco	P		
30	Mubiayi Bamora	Benjamin	P		
31	Mühlheim	Isabelle	P		
32	Mühlheim	Philippe	P		
33	Oberson	Jean-François	P		
34	Oberson	Julien	E		
35	Oldridge	Molly	P		
36	Parietti	Marcel	P		
37	Perreaud	Jérémie	P		
38	Refondini	Pascal	P		
39	Rochat	Michel	P		
40	Roland	André	P		
41	Rutta	Renato	P		
42	Smadja	Gilbert	P		
43	Straub	Marc-André	P		
44	Stauffacher	Eric	P		
45	Van Landuyt	Pascale	P		
46	Verrey	Julien	P		
47	Vuichoud	Sandrine	E		
		<i>Présents</i>	41	0	0
		<i>Excusés</i>	5	0	0
		<i>Absents</i>	1	0	0

Communication au Conseil Communal relative à la mise à l'enquête publique du projet de construction sur la parcelle 444, sortie sur le Chemin de l'Oche

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Par la présente, nous souhaitons informer le Conseil Communal, dans un esprit de transparence, de plusieurs préoccupations importantes liées à la mise à l'enquête publique d'un projet de construction d'une villa jumelle sur la parcelle 444, projet qui prévoit un accès par le Chemin de l'Oche, au lieu du Chemin du Dérochet.

1. Transparence et éventuel conflit d'intérêts

Nous sollicitons que le Conseil s'assure qu'aucun conflit d'intérêt n'existe entre les avocats mandatés et la Commune. Il est essentiel que toute procédure se fasse dans un cadre impartial. Nous nous permettons d'interpeller la Municipalité pour savoir pourquoi elle a mandaté un avocat déjà au stade des oppositions contre le projet de la parcelle 444, alors qu'il s'agit d'un projet privé, et que la Municipalité n'avait pas encore délivré de permis de construire.

2. Absence de consultation des propriétaires du chemin privé

Nous ne comprenons pas comment la Commune a pu autoriser la mise à l'enquête d'un projet impliquant l'usage d'un chemin privé, sans consulter au préalable les propriétaires concernés. Le Chemin de l'Oche est un chemin privé avec usage autorisé aux seuls riverains. Aucune servitude n'est inscrite en faveur de la parcelle 444.

3. Oppositions levées malgré des droits privés en jeu

La Municipalité a levé toutes les oppositions au projet, bien que les enjeux concernent des droits strictement privés. Ce traitement pourrait être perçu comme une forme d'expropriation déguisée.

4. Utilité publique limitée et absence de servitudes

Le chemin est effectivement emprunté à pied par de nombreux élèves se rendant au LEB, ainsi que par d'autres citoyens, et il accueille certaines canalisations communales. Néanmoins, ces usages ne justifient pas l'imposition d'un accès motorisé à une nouvelle construction sans fondement légal clair.

5. Sortie possible par le chemin du Dérochet

Les quatre anciennes parcelles Piaget disposent d'une sortie possible par le chemin du Dérochet, solution validée par d'anciennes municipalités. La décision actuelle semble ignorer les précédents municipaux.

6. Absence de plan de quartier conforme

Il n'existe à ce jour aucun plan de quartier cohérent, pourtant obligatoire dès deux unités de logement. Cela inclut les accès (venelles), ainsi que les réseaux de base (eau, électricité, téléphonie, assainissement). De plus, la vente des parcelles ne devrait pas pouvoir avoir lieu avant la mise à l'enquête publique préalable des infrastructures nécessaires

7. Déboisement non justifié et atteinte au patrimoine arboré

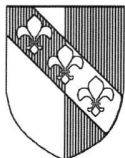
L'avis d'enquête de février 2025 mentionne explicitement l'abattage d'arbre et de haie. Or, cela contredit les engagements municipaux pour la protection du patrimoine arboré, tels que présentés dans le dernier numéro du *Tchaffa*. Les plans ne font plus état ni de cordon boisé, ni de forêt, ni même d'arbres isolés.

Cette lettre n'a pas pour but de calomnier qui que ce soit, mais d'éclairer le Conseil sur une situation sensible qui soulève de nombreuses interrogations d'ordre juridique, urbanistique et éthique.

Nous vous remercions de votre attention.

Les opposants à l'avis d'enquête publique relatif à la parcelle 444 (février 2025), par ordre alphabétique :

Jordane Coetsier
Philippe Krieg
Francine Meylan Rivier
Léonore Rivier
Louis Rivier



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 JUIN 2025

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

(point 3 de l'ordre du jour)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les communications suivantes :

1. Démission de Monsieur le Conseiller municipal Pascal Oggier

Après quatre années d'engagement au sein de l'Exécutif communal, M. le Conseiller municipal Pascal Oggier a décidé de mettre un terme à son mandat, avec effet au 30 juin 2025. Cette décision difficile a été prise après mûre réflexion et est motivée par des raisons personnelles.

La Préfecture a informé la Municipalité que, compte tenu des élections communales générales au printemps prochain, il était trop tard pour organiser une élection complémentaire.

2. Election de Mme la Conseillère municipale Nathalie Schöni au Comité de l'Association des communes vaudoises (AdCV)

La Municipalité a l'avantage de vous informer que Mme la Conseillère municipale Nathalie Schöni a été élue au Comité de l'Association des communes vaudoises (AdCV) lors de son assemblée générale du 13 mars 2025. A l'issue de ladite assemblée, les membres du Comité se sont répartis les dicastères et Mme la Conseillère municipale Nathalie Schöni s'est vue confier le dossier de la mobilité et des routes. Elle a de fait intégré la commission consultative de circulation de la Direction générale de la mobilité et des routes.

3. Réorganisation du service communal de voirie

La Municipalité a décidé de réorganiser le service communal de voirie et a résilié les contrats de travail de l'employé et du responsable de la voirie, avec effet respectivement au 31 juillet et au 31 août 2025.



Cette décision, bien que difficile, a été prise après une analyse approfondie des dysfonctionnements persistants et des tensions internes au sein du service. Malgré les efforts déployés pour rétablir un climat de travail serein et constructif, aucune amélioration durable et satisfaisante n'a pu être constatée.

Afin de garantir la continuité et l'efficacité du service public, la Municipalité a d'ores et déjà engagé plusieurs démarches concrètes. Elle a ainsi redéfini les cahiers des charges des futurs postes et mené divers entretiens avec des candidats potentiels, avec pour objectif est de reconstituer, dans les meilleurs délais, un service de voirie pleinement opérationnel.

4. Péréquation et participation à la cohésion sociale

Dès 2019, plus de 30 communes contestent les décomptes péréquatifs, les estimant trop élevés et insupportables au regard de leurs finances. Elles invoquent la violation de leur autonomie communale et du principe de proportionnalité. Alors que, dans un premier arrêt du 10 décembre 2021, le Tribunal cantonal avait rejeté leurs recours, le Tribunal fédéral avait toutefois annulé les décomptes attaqués, estimant que l'État avait violé le droit d'être entendues des communes concernées.

À la suite de cet arrêt, et après avoir donné aux communes la possibilité de se déterminer, l'État a rendu en décembre 2023 de nouvelles décisions concernant leurs contributions à la péréquation et à la cohésion sociale 2022.

Par acte du 22 janvier 2024, la Commune de Jouxens-Mézery, à l'instar de 34 autres communes, ont recouru contre ces nouveaux décomptes. Par courrier du 24 janvier 2024, le juge instructeur a indiqué instruire le recours de Jouxens-Mézery comme procédure pilote.

Par arrêt du 14 mai 2024, le Tribunal cantonal a rejeté le recours de la Commune, en relevant notamment que les arguments et griefs soulevés à l'encontre du système péréquatif vaudois tiendraient « plus au débat politique qu'à la contestation juridique ». Malgré le fait que les factures péréquatives représentent plus de 82% des recettes communales de Jouxens-Mézery, le Tribunal a estimé que l'atteinte à l'autonomie en matière de fixation des impôts communaux restait proportionnée, dès lors que la Commune avait toujours la possibilité d'augmenter le point d'impôt communal ou d'introduire un impôt successoral.

La Commune a alors porté l'affaire au Tribunal fédéral. En date du 10 avril 2025, le Tribunal fédéral a finalement rendu sa décision et rejeté ce recours. Tout en reconnaissant que les montants réclamés à la Commune en 2022 étaient considérables et que le système péréquatif était très complexe et perfectible, le Tribunal fédéral a estimé que l'arrêt cantonal n'était pas arbitraire.

Le Tribunal fédéral a notamment relevé que les effets de la péréquation, qui peuvent pousser une commune à fort potentiel fiscal à devoir augmenter son taux d'impôt, ne portent pas atteinte à l'autonomie communale, mais s'inscrivent dans le but constitutionnel de la péréquation qui vise à réduire les inégalités de charge fiscale liées aux différences de capacité contributive entre les communes.



Ils ont encore observé que la participation à la cohésion sociale que doivent payer les communes ne constitue pas un report de charges ou une contribution publique, mais la participation au financement de tâches partagées avec le Canton, participation reposant sur une base légale. Enfin, ils ont jugé que la contribution péréquative versée par la Commune ne viole ni l'égalité de traitement, ni le principe de proportionnalité.

5. Travaux de la Compagnie du chemin de fer LEB SA

La Compagnie du chemin de fer LEB SA va profiter des vacances scolaires d'été pour mener une opération « coup de poing » sur le tronçon Jouxkens-Lussex-Romanel, nécessitant la fermeture des passages à niveau :

- du Lussex du 27 juin au 27 juillet ;
- de Beau-Cèdre du 28 juin au 6 septembre ;

ainsi qu'une restriction de circulation sur le chemin du Dérochet, qui sera réservé principalement aux camions et engins de chantier.

Le passage à niveau de Beau-Cèdre restera néanmoins ouvert à la circulation piétonne entre le 28 juin et le 17 août afin d'accéder aux arrêts des bus de substitution, puis le passage sous voie sera à nouveau fonctionnel.

Du 28 juin au 17 août, les trains ne circuleront plus entre Lausanne et Cheseaux et des bus de substitution seront mis en place depuis la gare de Lausanne.

A noter encore qu'une opération d'héliportage des nouveaux mâts servant de structure pour la ligne de contact sera réalisée fin juillet ou début août en fonction des conditions météorologiques.

6. Travaux des Services industriels de la Ville de Lausanne

Les Services industriels de la Ville de Lausanne ont dû entreprendre des travaux urgents sur une conduite de gaz au chemin de Mézery, nécessitant la fermeture dudit chemin depuis l'intersection avec le chemin de la Bâtiaz jusqu'à l'intersection avec le chemin du Chalet-Vert. Au vu de la vétusté de la conduite d'eau potable à proximité, le Service de l'eau a décidé de changer également sa conduite sur ce tronçon. Pour sa part, la Municipalité a décidé de saisir également cette occasion pour poser un nouveau tube en fouille commune pour l'éclairage public. Ces travaux, entrepris le 2 juin devraient être terminés à la fin du mois.

Les Services industriels de la Ville de Lausanne profiteront en outre des vacances scolaires d'été pour entreprendre d'importants travaux de fouilles aux chemins du Lussex, de la Roche, de Mézery et du Chalet-Vert, pour renouveler partiellement les réseaux d'électricité et d'eau potable sur ces chemins. Sous réserve de l'approbation par le Conseil communal du préavis municipal n° 2 / 2025, la Municipalité entend procéder simultanément au renouvellement et à la mise en conformité de l'éclairage public sur ces chemins, refaire le tapis du chemin de la Roche et remettre en état la fontaine de Mézery.



7. Travaux de la Ville de Renens

La Commune de Renens a récemment informé la Municipalité que, dans le cadre du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), divers travaux seront entrepris dans la zone du giratoire de Jouxens. Les interventions prévues comprendront la pose de collecteurs, la mise en œuvre de réseaux souterrains ainsi que des travaux de réaménagement. En raison de la complexité du site et de l'ampleur des travaux, ceux-ci nécessiteront une organisation en plusieurs phases, avec des impacts inévitables sur la circulation locale. Ces travaux débuteront dès le 30 juin, pour une durée d'environ 9 mois et entraîneront des fermetures alternées du chemin de Jouxens, dans le prolongement du chemin des Vignettes.

La Municipalité redouble d'efforts pour synchroniser les interventions des divers services concernés.

Jouxens-Mézery, le 17 juin 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Secrétaire

Serge Roy



Samille Bergmann

AJENOL - CONSEIL COMMUNAL DU 17 JUIN 2025

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Chère Municipalité, cher.e.s collègues

Dernière AG de l'AJENOL (Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois) , composée de 7 communes proposant 20 structures d'accueil collectif et 2 structures de coordination AMF. L'assemblée s'est tenue le 20 mai 2025, au Bistro de Jouxens-Mézery.

- Ont participé : M. Serge Roy (syndic et membre du comité de direction AJENOL), moi-même en tant que déléguée du CC et présidente. Cette assemblée était axée sur le rapport de gestion 2024, les comptes 2024 et le budget 2026 ainsi que les dernières informations du comité de direction dont Serge Roy fait partie.

Principaux éléments :

- Rapport de gestion :
 - 1549 places proposées, soit 71 de plus qu'en 2023. 98 à Jouxens-Mézery, nombre inchangé.
 - La FAJE subventionne 32% du budget.
 - La reconnaissance par la FAJE (renouvelée sous conditions tous les 5 ans) a été accordée à l'AJENOL pour la période 2025-2030. La FAJE a approuvé le plan de développement soumis par la direction.
 - Le déploiement du logiciel de gestion SAINet s'est fait de manière progressive avec l'abandon de l'ancien système début 2025.
 - La baisse du nombre d'AMF et les difficultés de recrutement restent aiguës et ce malgré les efforts consentis pour améliorer les conditions de travail (rémunération, formations pédagogique et informatique). D'autres mesures incitatives sont à l'étude.
 - Liste d'attente => toujours plus longue, en particulier pour les bébés et trotteurs. 70 places manquaient à l'appel en 2024, dont 1 à Jouxens-Mézery (contre 59 en 2023). L'accueil en préscolaire est une priorité en 2025.
- Comptes 2024 :
 - Le coût par habitant s'élève à CHF 13.33 en 2024, eu égard aux frais liés à l'acquisition du nouveau logiciel des gestion et à son déploiement. Celui de 2025 a été budgété à CHF 12.15.
- Budget 2026 :
 - Le coût prévu par habitant passe à CHF 14.09. Cette nouvelle augmentation de 16% a interpellé l'assemblée.
 - En effet, les délégués communaux tablaient plutôt sur une baisse, estimant que l'informatisation des tâches administratives devait avoir un impact positif sur les charges...
 - À la suite des explications fournies par le comité de direction, l'AG a approuvé le budget 2026.
 - A savoir, un nouveau projet de développement d'un portail pour les parents et la mise à disposition de tablettes aux directions de structures – permettant un meilleur contrôle des présences – (en pilote actuellement à Romanel), est inscrit au budget et des formations (CAS) pour la directrice opérationnelle et le délégué à l'inclusion ont été soumises au Comité de direction -dont notre Syndic est membre- qui les a validées...(professionnalisation, formation continue).
 - La direction opérationnelle avance qu'avec le nouvel outil, une stabilisation des dépenses administratives est probable.
 - A noter également et surtout, l'augmentation du nombre de places.
- Autres informations :
 - Harmonisation les mesures d'accueil des enfants malades. Encadrer la question du paracétamol utilisé par les parents pour faire tomber la fièvre, qui réapparaît quelques heures plus tard et qui obligent les éducatrices à contacter les parents pour venir chercher leur enfant. Sensibiliser les parents pour trouver un mode de garde alternatif en cas de maladie.

Voici les derniers développements de ce réseau d'accueil , service indispensable à la population. Des questions ?

Pour celles et ceux qui souhaitent plus d'informations, le PV de la séance ainsi que le rapport de gestion, les comptes et budget sont à disposition.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été. Au plaisir de vous retrouver en septembre.

Lauriane Bridel

AJENOL - Déléguée communale et Présidente de l'Assemblée Générale

Communications de la CoFeu - séance du CC du 17.06.2025

La CoFeu a été engagé, par votre représentant, dans divers travaux. Premièrement en tant qu'organe de vérification de la gestion du SDIS. Dans ce contexte, l'analyse de la gestion a permis de relever les points suivants :

* Un problème de salubrité a été constaté dans la caserne de Cheseaux-sur-Lausanne et que par conséquence, le projet de nouvelle caserne n'avance pas à la vitesse adaptée aux besoins du SDIS.

* Un nouveau véhicule ECA a été livré au premier trimestre en échange de véhicules de la caserne de Romanel récemment fermée.

* cependant le SDIS est géré de manière efficiente par son organe de direction.

La tenue des comptes a également été audité et il en est ressorti qu'au vu des éléments vérifiés et au vu des éléments contrôlés, les comptes du SDIS peuvent être approuver sans réserve.

Le samedi 3 mai s'est tenu le concours annuel de la fédération vaudoise des sapeurs-pompier, lors de ce concours les membres de notre SDIS se sont illustrés en obtenant les résultats suivants :

Protection respiratoire : 4^{ème} place ; Motopompe automatique : 1^{ère} place avec la mention très bien. Je profite ici de les féliciter et de les remercier pour le temps consacré.

L'entrée en vigueur opérationnelle de ProSDIS est planifiée pour le 1^{er} septembre, pour permettre à toutes les parties prenantes de procéder à la signature des documents.

Texte d'information de la CoUrb

La commission d'Urbanisme vous transmet les informations suivantes.

Durant les dernières semaines, la municipalité nous a informés des divers projets futurs que nous pensons utiles de reporter au conseil de manière très informative :

1./ Dans un premier temps, il s'agissait de prendre connaissance du projet de Plan d'affectation communal (PACom). Ici il est question de revoir l'affectation des diverses parcelles du territoire communal et de procéder aux ajustements aux yeux de la loi et de l'harmonie de notre village. Il est trop tôt, ici et maintenant, de décrire les avancées du projet mais le projet va notamment se concentrer au tour du secteur dit du Pâquis qui revêt une importance stratégique sur le centre du village.

2./ Dans un second temps le concept « Vélo-libre » nous a présenté. Il s'agit ici de participer avec Lausanne Région à l'extension des services de type « Vélo libre-service » testé sur la ville de Lausanne les années précédentes. La région Lausanne-Morges se projette sur un concept à large échelle en impliquant de nombreuses communes. Par notre surface et notre faible population nous restons un petit acteur, respectivement contributeur, mais il a semblé juste de faire partie, sans engagement financier à ce jour, du consortium de pilotage.

3./ pour terminer, nous pouvons vous parler du projet d'extension du complexe scolaire de Jouxens-Mézery : ici la Municipalité a su bien se positionner au sein de l'ASIGOS en rendant le complexe scolaire un établissement reconnu de « collège de village » permettant le maintien de son exploitation. Dans cette optique, il est indispensable de prévoir l'extension du collège, associée à la suppression de l'extension temporaire (via les pavillons), mais aussi de répondre à la croissance démographique des quartiers Jouxens-Prilly-ouest. Dans cette optique les démarches avec les différents partenaires ont permis de privilégier la solution dite de « rehaussement » soit l'ajout d'un étage complémentaire. Ceci correspond à la solution la plus optimale quant aux normes en matière d'établissement scolaires.

Il est à ce jour trop tôt de vous donner plus de détails, que la commission d'Urbanisme n'a, du reste, pas forcément en sa possession, mais il restait intéressant de vous en tenir informés. Ceci étant, la commission d'Urbanisme profite de remercier la Municipalité pour sa transparence et le temps qu'elle a consacré avec les différents intervenants, acteurs de ces projets.

Au nom de la commission d'Urbanisme...

Avec nos cordiales salutations, Julien V. et la commission d'urbanisme.



Motion Jean-Yves Le Boudec pour les membres de la commission de gestion

Titre de la motion : Évaluation des options à long terme pour les transports publics.

Motivation : L'accessibilité aux transports publics à Jouxens-Mézery est très inégale, la ligne de train LEB et les lignes de bus des t-l étant situées en périphérie de commune. La suppression en décembre 2020 de la gare du Lussex n'a fait qu'empirer la situation.

Par ailleurs, les transports publics existants ne permettent pas de relier facilement les centres d'intérêt du voisinage que sont le centre Migros Romanel ou le centre-ville et la gare de Renens.

Enfin, les programmes de construction en cours dans le voisinage à Crissier, Prilly et Romanel, combinés avec la réalisation du passage sous-voie pour les voitures au Lussex, font que l'on peut prévoir une forte augmentation du trafic automobile à travers les axes de la commune. Une offre de transports publics plus performants permettrait de diminuer ce trafic.

Soulignons aussi que l'absence de transports publics performants entraîne des problèmes pour les personnes qui en auraient besoin, rendant leur vie quotidienne plus difficile.

Les municipalités présentes et passées n'ont pas ménagé leurs efforts pour tenter de renverser la situation. Force est de constater qu'il n'est pas facile de trouver une solution à ce problème. Les contraintes sont grandes (topographie des routes, faible densité, planification existante des t-l, Plan d'Agglomération Lausanne Morges, etc.) et il semble difficile d'imaginer des actions concrètes dans le court terme.


La commune s'appuie sur le SDNL dont la mission est d'aider la planification du Nord Lausannois, avec cependant peu d'impact sur la problématique des transports publics à Jouxens-Mézery. Le SDNL doit piloter en 2025 l'image directrice des transports publics dans le Nord Lausannois et il est encore possible d'influencer cette image. Encore faut-il que la commune puisse disposer d'une vision claire de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas.

Recommandation : Nous proposons de mandater un bureau spécialisé dans la planification urbaine pour établir un diagnostic sur l'état des transports publics dans la commune et établir d'éventuelles pistes d'amélioration.

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, j'ai donc l'honneur, au nom des membres de la commission de gestion, de demander au Conseil communal d'accepter la présente motion afin de pouvoir la transférer à la Municipalité.

Date de dépôt : le 06 juin pour la séance du Conseil communal du 17 juin 2025

Souhait	Signature
<input checked="" type="checkbox"/> souhaite une prise en considération immédiate <input type="checkbox"/> renvoi à une commission pour étude de la recevabilité	

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.

**Motion Pascale Van Landuyt pour les membres de la Commission de Gestion**

Titre de la motion : mise à disposition publique des motions, postulats et interpellations.

Préambule

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant un postulat ou une motion. Ces deux instruments permettent au Conseil d'influencer l'action de la Municipalité en proposant des mesures ou en demandant des études. Le Conseil peut également intervenir par voie d'interpellation ou en posant une simple question. Pour rappel :

La motion charge la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal ou général. La motion a un effet contraignant.

Le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant.

L'interpellation demande à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales.

Motivation

La Commission de Gestion, dans son rapport 2023, avait émis une recommandation de maintenir à jour et à disposition des membres du Conseil, une liste des motions, postulats et interpellations en cours.

En effet, afin d'avoir une vue d'ensemble, mais également pour permettre un meilleur suivi des motions, postulats et interpellations, il nous paraît important d'établir une liste en indiquant le statut, et de la rendre visible de façon publique. Ceci garantirait une gestion plus transparente des affaires en cours aussi bien pour la Municipalité que pour les membres du Conseil.

Une plus grande visibilité à l'attention des habitants de Jouxens-Mézery leur permettrait de se rendre compte des thèmes actuellement portés par le Conseil et pourrait les motiver à une plus grande dynamique.

Par ailleurs, après consultation des sites web de plusieurs communes voisines ([St Sulpice](#), [Romanel](#), [Chavannes](#)), nous avons constaté qu'il était de pratique courante de publier les listes de motions, postulats et interpellations soumises par le Conseil, avec un lien sur le texte complet, mention de leur statut et de la réponse apportée par la Municipalité, année après année.

**Recommandation**

Nous proposons de créer une nouvelle page sur le site web de la commune, reliée à la page « Conseil » ou « Pilier public », dédiée à la liste des motions, postulats et interpellations. La liste devrait comporter le titre, la date et le porteur des motions, postulats et interpellations. A prévoir également un lien cliquable vers la version complète des dit.e.s motions, postulats et interpellations, une mention du statut et la réponse apportée par la Municipalité pour les cas ayant été traités.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, j'ai donc l'honneur, de demander au Conseil communal d'accepter la présente motion afin de pouvoir la transférer à la Municipalité.

Date de dépôt : le 29.05.25 pour la séance du Conseil communal 17.06.2025

Souhait

- souhaite une prise en considération immédiate
 renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

Signature

Interpellation au Conseil Communal – Soutien au Comité de la Fête du Village

Monsieur le président, chers membres Bureau du conseil, madame et messieurs les municipaux, chers conseillères et conseillers,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part d'une inquiétude grandissante par rapport à une de nos activités villageoises phare et qui mérite une action concrète de la part de notre autorité communale. En effet, il se peut que la Fête à Jouxkens connaisse, cette année, sa dernière édition.

Chaque année, la fête du village constitue un moment fort de la vie communautaire, favorisant la cohésion sociale, les échanges intergénérationnels et le rayonnement de notre commune. Cette manifestation repose entièrement sur l'engagement de bénévoles pilotés par un comité qui a comme tâches notamment, la planification et la coordination des activités, la gestion des ressources, les décisions sur les thèmes et les animations ainsi que la supervision des préparatifs et du déroulement de la fête. Le comité est complété par des bénévoles actifs pour le montage et démontage et pendant la fête.

Le comité est composé selon les statuts, de 4 à 6 membres bénévoles. Cette année, il compte 5 personnes, dont 2 ne résident plus sur le territoire communal.

Le renouvellement du comité est primordial non seulement afin d'être conforme aux statuts de l'association mais surtout afin d'éviter une dissolution de celle-ci et, par conséquent, une mise en péril de la fête au village. Indépendamment de l'aspect purement légal, reste la nécessité d'avoir suffisamment de membres au comité pour ne pas répartir la charge sur une ou deux personnes uniquement, ce qui serait simplement impossible et démotivant pour ses membres.

Le constat est préoccupant.

Malgré les appels répétés lors des dernières assemblées, ainsi que les annonces publiées dans notre journal communal Le Tchaffatsatagne, aucun nouveau bénévole ne s'est manifesté pour rejoindre le comité d'organisation de la fête.

Soyons lucides : dans le contexte sociétal actuel, mobiliser des forces vives bénévoles représente un défi de taille. Ce phénomène n'est pas isolé. Nous l'avons déjà vécu avec la dissolution de l'association des parents d'élèves, faute de membres actifs. Nous le constatons également à l'échelle nationale, avec la fête fédérale de gymnastique qui peine à réunir le personnel bénévole nécessaire. Et plus près de nous encore, la couverture de notre défense incendie et de secours, désormais assurée la journée par des professionnels, illustrant ainsi la diminution continue du nombre de miliciens disponibles au cours des vingt dernières années. Ce système de milice, si cher à notre identité helvétique, montre aujourd'hui ses limites. Tout cela repose sur un engagement citoyen qui s'effrite, sur une volonté de servir le bien commun qui s'amenuise.

Et le verdict est sans appel :

Si, à l'issue de l'édition 2025 de la fête de Jouxkens, aucun renouvellement du comité n'est assuré, l'association n'aura d'autre choix que de renoncer à l'organisation de l'édition 2026.

En résumé, cet état de fait soulève plusieurs questions :

- **La pérennité de l'organisation** : Le recrutement de bénévoles devient de plus en plus difficile, et la charge de travail repose sur un nombre restreint de personnes.
- **L'implication communale** : Quelle reconnaissance et quel soutien la commune pourrait-elle apporter afin de toucher plus largement les habitants de la commune et leur faire prendre conscience que l'existence de la fête n'est pas une évidence et repose jusqu'à présent uniquement sur l'engagement de quelques habitants?
- **La représentativité** : La présence de membres extérieurs à la commune, bien que précieuse, interroge sur l'implication des habitants actuels de Jouxens-Mézery.

Cette interpellation poursuit plusieurs objectifs et s'adresse tant à la Municipalité qu'à l'ensemble des membres du Conseil communal.

1. À la Municipalité :

- a. Bien que la commune soutienne déjà l'association organisatrice de la fête du village (notamment par la mise à disposition d'infrastructures et une participation financière), ne pourrait-elle pas envisager un **soutien logistique et administratif plus structuré et proactif** ? Par exemple, en facilitant certaines démarches, en apportant un appui organisationnel (communication dans le Tchafo que l'existence de la fête n'est pas une évidence et repose sur une association)
- b. Quelle est la **position officielle de la Municipalité** quant à l'importance de maintenir cette fête dans la vie communale ? Et surtout, **quelles actions concrètes** pourrait-elle envisager pour éviter que cette manifestation ne disparaisse ?

2. Aux membres du Conseil communal :

- a. Cet appel s'adresse également à vous, chers collègues. Il s'agit d'un **appel à la solidarité et à l'engagement** : pouvez-vous relayer activement, dans vos cercles et réseaux, le besoin urgent de nouveaux membres pour renforcer le comité ?
- b. Et pourquoi pas, pour celles et ceux qui le peuvent, **vous impliquer personnellement** en rejoignant l'association et surtout son comité ? Car au-delà de l'événement lui-même, c'est bien **la cohésion et l'identité de notre village** qui sont en jeu.

Au nom des conseillers cosignataires, Sébastien Berclaz et Julien Verrey